



Stationnement gênant en copropriété

Par **blacksabbath**, le **30/05/2025** à **12:44**

Bonjour à toutes et tous,
j'habite une copropriété ayant des emplacements de stationnement en sous-sol, l'accès étant fermé par une porte automatique avec télécommande.
Chaque appartement dispose d'un ou deux emplacements.
Nous rencontrons un problème d'incivilité avec l'un des locataire. En effet, celui-ci possède plus d'un véhicule mais d'un seul emplacement. Ce qui fait que de manière récurrente il gare l'un de ses véhicules sur la voie de circulation, gênant ainsi la sortie des autres résidents.
En tant que copropriétaire membre du conseil syndical, je serais tenté d'appeler la fourrière pour faire enlever le véhicule.
On m'a indiqué que dans ce cas là les frais de fourrière et de gardiennage seraient donc à la charge de la copropriété.
Pourriez-vous confirmer ?
Quelle solution pourrions-nous envisager pour faire cesser cela le plus rapidement possible ?
Je vous remercie par avance pour vos conseils.

Par **Pierrepauljean**, le **30/05/2025** à **15:32**

bonjour

vous n'avez pas le pouvoir de faire enlever ce véhicule

vous devez informer le syndic , lui envoyer une plusieurs photos, et lui demander d'intervenir auprès de son propriétaire